



Prévention Incendie

Le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford, procède présentement à l'inspection des bâtiments de votre municipalité.

Ces inspections ont pour but de réduire de façon significative les pertes de vie humaine ainsi que les pertes de biens encourues à la suite d'un incendie. Pour la sécurité des occupants de votre résidence et/ou bâtiment, ces inspections consisteront à vérifier la présence ainsi que le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée, des détecteurs de monoxyde de carbone, le type de chauffage utilisé, la présence d'un plan d'évacuation et, pour terminer, voir à ce que les dégagements soient respectés autour des panneaux électriques.

Le tout en vertu du règlement 2012-487 (règlement sur la sécurité incendie) qui a été adopté par la municipalité.

En date d'aujourd'hui, **nous avons procédé à l'inspection des bâtiments de votre secteur, mais il nous a toutefois été impossible d'inspecter votre résidence en raison de votre absence.**

Merci de nous aider.....

À veiller sur vous !

DATE : _____

ADRESSE : _____



Conseils Prévention

Nous vous demandons de remplir le petit formulaire et nous **confirmer par courriel ou par téléphone que vous rencontrez les obligations suivantes.**

Avez-vous changé les piles de votre avertisseur de fumé dans les derniers six mois et vérifié le fonctionnement? (On change l'heure, on change la pile.)

Les avertisseurs de fumée ont une durée de vie maximum de 10 ans.

Vous devez avoir un avertisseur de fumée à chaque étage fonctionnel.

Avez-vous vérifié et changé la batterie de votre avertisseur de monoxyde de carbone? Les maisons équipées d'un système de chauffage autre qu'électrique ou d'un garage attaché devraient être munies d'un détecteur de monoxyde de carbone, celui-ci doit être installé à 5 mètres des chambres.

Votre panneau électrique est-il bien dégagé? Il doit aussi être bien identifié. Est-ce fait?

Avez-vous un extincteur? Si vous avez un chauffage d'appoint ou au gaz, vous devez avoir un extincteur.

Avez-vous un réservoir de propane de plus de 420 lb? (Nous en informer SVP)

Avez-vous un plan d'évacuation avec un point de rassemblement? Celui-ci se veut un atout important quant à la sécurité de votre famille. En faisant des exercices d'évacuation, vous apprendrez aux membres de votre famille à bien réagir en cas d'incendie ou de sinistre. Profitez-en pour en faire une activité des plus amusantes!

Si vous avez besoin de conseils ou si vous avez des questions concernant la prévention des incendies, communiquez avec nous au 450 539-2258 poste, 402 ou par courriel à : prevention.incendie@cantonshefford.qc.ca